

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 06

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉS CONCERNANT L'ÉLABORATION DES NORMES SIA

État au 1^{er} janvier 2002

Durant l'année 2001 les normes, règlements, cahiers techniques, contrats et documents suivants ont été publiés ou se trouvent en cours d'élaboration.

Collection des normes

Publications

- 102 Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes
- 103 Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils
- 108 Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens, ainsi que des ingénieurs spécialisés dans les installations du bâtiment
- 112 Modèle de prestations
- 191/1 Tirants d'ancrage passifs (clous) à adhérence totale
- 370.003 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs – Partie 3: Monte-charge électriques et hydrauliques (SN EN 81-3)
- 380/1 L'énergie thermique dans le bâtiment
- 400 Élaboration des dossiers de plans dans le domaine du bâtiment
- 382.102 Ventilation des bâtiments - Procédures d'essai et méthodes de mesure pour la réception des installations de ventilation et de climatisation installées (SN EN 12599)
- 721 Forages et coupes dans le béton et la maçonnerie – Dispositions contractuelles
- 723 L'énergie thermique dans le bâtiment – Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 380/1
- 2001 Isolants thermiques

En voie de publication

- 162/2 Détermination quantitative de la teneur en chlorures dans le béton
- 215.002 Ciment – Partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (SN EN 197-1:2000)
- 215.003 Ciment – Partie 2: Évaluation de la conformité (SN EN 197-2:2000)
- 252 Revêtements de sols industriels sans joint
- 752 Revêtements de sols industriels sans joint – Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 252
- 2007 La qualité dans la construction
- 2020 Exigence de garanties de l'entrepreneur dans le contrat d'entreprise – Cahier technique à la norme SIA 118
- 248 Travaux de carrelages et revêtements (révision de l'édition 1976)
- 253 Revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège ou textile (révision de l'édition 1988)
- 254 Revêtements de sol en bois (révision de l'édition 1988)
- 257 Travaux de peinture (révision de l'édition 1989)
- 260 ss SWISSCODES (normes sur les structures porteuses)
- 281/3 Lés d'étanchéités à base de bitume, résistance à la traction
- 381/2 Données climatiques
- 416 Surfaces et volumes des bâtiments et aménagements extérieurs (compléments)
- 480 Calcul de rentabilité dans le bâtiment

Dossier de contrats

Publications

- 1002 Contrat relatif aux prestations de l'architecte
- 1003 Contrat relatif aux prestations de l'ingénieur civil
- 1008 Contrat relatif aux prestations de l'ingénieur
- 1012/1 Contrat de mandataires (mandant – groupe mandataire) – SIA 112
- 1012/2 Contrat de société du groupe mandataire – SIA 112
- 1012/3 Contrat de mandataire unique – SIA 112
- 1012/4 Contrat de sous-mandat – SIA 112

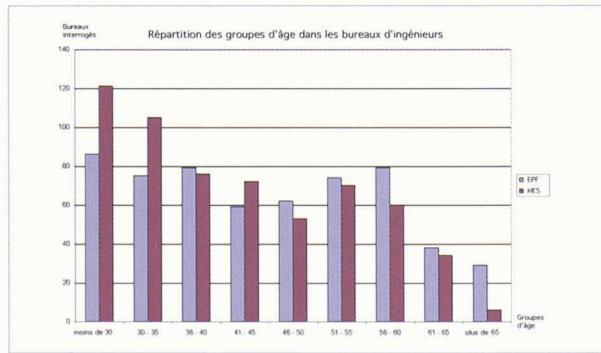
RETRAIT DE LA NORME SIA 117

Publiée il y a exactement trente ans, la «Norme sur la mise en soumission et l'adjudication de travaux et de fournitures pour des travaux de construction» (SIA 117) est devenue superflue pour le secteur public, depuis que des lois et

règlements fédéraux et cantonaux couvrent le domaine des marchés publics. Comme les dispositions contenues dans la SIA 117 n'ont par ailleurs jamais présenté qu'un intérêt très marginal pour le secteur privé, le service juridique s'est prononcé contre l'opportunité d'une révision. Lors de sa dernière réunion, la Commission centrale des normes et règlements a donc décidé le retrait de la norme SIA 117, pour autant que les associations qui avaient à l'époque participé à son élaboration ne s'y opposent pas. Leur accord étant maintenant acquis, le document a dès lors été retiré du recueil des normes SIA avec effet rétroactif au 1er janvier 2002.

INGÉNIEURS CIVILS : NOTORIÉTÉ À AMÉLIORER ET PROMOTION CIBLÉE

Un sondage émanant du secrétariat général de la sia et destiné aux bureaux d'ingénieurs civils met en évidence les problèmes rencontrés dans la recherche de personnel. 42 % des bureaux interrogés avouent avoir de grandes difficultés à recruter des ingénieurs. Les raisons principales se trouvent dans l'assèchement du marché du travail, dans la perte de notoriété de la profession et dans un niveau de rémunération peu attractif en regard des autres professions de niveau universitaire.



SIG, entreprise autonome de droit public, assure pour tout le canton de Genève l'approvisionnement en eau, gaz naturel, électricité, et énergie thermique. De plus, SIG fournit des prestations dans le domaine de la gestion de l'environnement et met à disposition des opérateurs un réseau de fibres optiques et une infrastructure en télécommunication.

En 2001, grâce à ses 1500 collaborateurs au service de plus de 235 000 clients, SIG a réalisé un chiffre d'affaire d'environ 800 millions.

Afin d'accompagner sa forte croissance, SIG recherche des nouveaux collaborateurs, capables de prendre en charge des postes à responsabilité, et souhaite recruter pour son Service de l'Eau :

Un(e) INGENIEUR ELECTRICIEN(ne) diplômé(e) EPF

Pour le poste de «Chef de projet»

Dans le cadre de cette fonction, le titulaire sera responsable des études, de la construction (direction des travaux) et de la réalisation d'installations dans les domaines du génie électrique, de l'électronique et de l'informatique, pour toutes les stations du Service de l'Eau.

Il devra coordonner l'activité d'équipes pluri-disciplinaires et aura en charge la gestion administrative, financière et technique des mandats qui lui seront confiés.

Un(e) INGENIEUR ELECTRICIEN(ne) diplômé(e)ETS

Pour le poste de : «Chargé d'études»

Dans le cadre de cette fonction, le titulaire participera à la conception et à la réalisation d'installations (neuves ou en rénovation) pour le Service de l'Eau, dans les domaines du génie électrique et de l'électronique industrielle.

Délai d'inscription : 20 avril 2002

Notre site Internet www.sig-ge.ch vous présente en détail le descriptif des postes ainsi que le profil des candidats recherchés.

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à nous envoyer votre dossier par e-mail à l'adresse suivante : GRH@sig-ge.ch ou à nous l'adresser par courrier : Services Industriels de Genève, Ressources humaines, case postale 2777, 1211 Genève 2.

Délai de réponse : 24 avril 2002

Eau Énergies Réseaux Environnement

Ce sondage, employant pour la première fois le média de l'*e-mail*, montre également que, depuis une vingtaine d'années, la proportion d'ingénieurs EPF/HES au sein des bureaux s'est inversée au profit des ingénieurs HES, qui composent actuellement la majorité de l'effectif. En analysant le graphique issu du sondage, on remarquera encore que la crise de la construction des années 90, couplée à la baisse d'effectifs due à l'informatisation des tâches les plus simples et répétitives ont causé un trou dans la tranche d'âge allant de 40 à 50 ans. La forte proportion de jeunes ingénieurs composant l'effectif actuel des bureaux d'ingénieurs civils démontre que l'on engage désormais les collaborateurs par rapport à leur formation aux nouvelles technologies (informatiques notamment) et non par rapport à leur expérience (conduite de chantier, etc.).

Les conclusions les plus évidentes de ce sondage dégagent trois axes de mesures à prendre au cours des prochaines années, à savoir: hausse sensible des salaires, rétablissement de l'image et de la notoriété de la profession et publicité en vue d'accroître l'intérêt pour les études en génie civil.

Des salaires peu attractifs

La diminution régulière des inscriptions dans les départements de génie civil des EPF et HES est porteuse d'une pénurie durable sur le marché de l'emploi des ingénieurs civils. La faiblesse relative des salaires en est la cause principale. Une hausse des salaires postule obligatoirement celle des honoraires. Dans ce cadre, le débat à mener sur la juste rétribution des prestations de haut niveau en ingénierie n'est pas uniquement du ressort de la **sia**, mais dépend également de l'attitude des bureaux d'étude qui doivent s'astreindre, lors d'appels d'offre, à pratiquer des prix

Fin de la partie rédactionnelle

justes basés sur des calculations réelles et ne pas pratiquer la sous-enchère.

De la notoriété d'une profession

Un renforcement de l'image de la profession d'ingénieur civil, de son prestige et de son rôle primordial au sein de la société doit être entrepris. De ce point de vue, le maintien de l'enseignement du génie civil au sein des EPF contribue de manière fondamentale à la définition d'une l'image qualitative de la profession et doit être soutenu par tous les moyens. La **sia** a déjà anticipé cette mesure en participant activement à divers groupes de travail, tel celui créé par le groupe professionnel des ingénieurs civils qui se préoccupe de l'image de la profession ou celui émanant du conseil des écoles polytechniques sur le futur de la construction.

Mener une publicité active au niveau gymnasial

Des actions visant à attirer des candidats potentiels vers les études d'ingénieur doivent être organisées plus massivement et plus régulièrement dans les gymnases. La **sia** a déjà proposé son aide dans ce domaine à certaines institutions académiques. Tout cela ne peut cependant se réaliser que par l'engagement des membres **sia** pour porter «la bonne parole» auprès des générations montantes.

**Jean-Claude Chevillat,
secrétariat général de la sia**

SECTION GENEVOISE

Candidatures au titre de membre individuel

- M. Kaveh Rezakhanlou, architecte, EPFL 1990, REG A
- M. Terramo Broenimann, architecte, IAUG 1997
- M. Thierry Delemont, ingénieur-civil, EPFL 1993

Candidatures au titre de membre associé

- M. Horacio Monti, architecte, ETS 1985
- M. Yves Omarini, architecte, ETS 1986, REG B
- M. Jacques Rosset, architecte, ETS 1976
- M. Daniel Böttge, architecte, ETS 1962, REG B
- M. Dominique Grenier, architecte, ETS 1977, REG B
- M. Jean-Marc Allegri, ingénieur-civil, ETS 1969, REG B
- M. Enrico Rossetti, ingénieur-électrique, ETS 1989, REG B
- M. Roland Dupont, ingénieur-électrique, ETS 1969

SECTION VAUDOISE

Candidatures au titre de membre individuel

- M. Dominique Bollinger, ingénieur du génie rural dipl. EPFL en 1996
- M. André Eisenring, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1974
- M. Franck Petitpierre, architecte dipl. EPFL en 1994
- M. Jacques Pictet, ingénieur du génie rural dipl. EPFL en 1990
- M. Jean-Marc Suter, physicien, Dr. es sc. dipl. de l'Université de Lausanne en 1965 et en 1976
- M. Mark Underhill, ingénieur civil, dipl. master de l'Université de Brighton en 1995

Les deux sections rappellent à leurs membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.